

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Jeudi 2 juillet 2020

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 6 décembre 2019.

Question n° 2

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du samedi 23 mai 2020.

Question n° 3

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 4

Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour l'exploitation de l'abattoir multi-espèces et de l'atelier de découpe de la Ville

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par la Préfecture.

Question n° 5

Abattement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- valide un abattement de 30 % pour l'ensemble des redevables ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 6
Tarifs 2021 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- décide d'appliquer les tarifs énoncés au 1^{er} janvier 2021 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 7
Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Berry Gospel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
-

Question n° 8
Convention de partenariat entre la Ville et l'Association L'Union Musicale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention ;
 - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
-

Question n° 9
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;
 - élit les membres de la Commission d'Appel d'Offres.
-

Question n° 10
Election des membres de la Commission de Délégations de Services Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres de la Commission de Délégations de Services Publics.
-

Question n° 11
Election des membres de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la mise en place d'une Commission des Finances ;
- élit les membres de la Commission des Finances.

Question n° 12
Election des membres de la Commission Travaux et Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la mise en place d'une Commission Travaux et Urbanisme ;
 - élit les membres de la Commission Travaux et Urbanisme.
-

Question n° 13
Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- fixe le nombre d'administrateurs à 15 ;
 - élit les 7 membres du Conseil d'Administration du CCAS.
-

Question n° 14
Election des membres des Conseils d'Administration des collèges Jean Moulin et Jean Valette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres du Conseil d'Administration du Collège Jean Valette ;
 - élit les membres du Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin.
-

Question n° 15
Election des membres des Conseils d'Administration des Lycées Jean Moulin et Jean Guéhenno

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit les membres du Conseil d'Administration du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Jean Moulin ;
 - élit les membres du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean Moulin ;
 - élit les des membres du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean Guéhenno.
-

Question n° 16
Election d'un membre au Conseil d'Administration et au Conseil d'Établissement de l'école privée Saint Joseph - Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- élit le membre au Conseil d'Administration et au Conseil d'Établissement de l'école privée Saint-Joseph - Jeanne d'Arc.

Question n° 17

Mesures d'indemnisation des élèves inscrits aux écoles municipales d'arts et de musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide les mesures d'indemnisation à hauteur de 40%, applicable distinctement à chacune des écoles, dans les conditions suivantes :
 - sous forme d'avoir déductible sur l'inscription 2020-2021 pour les élèves se réinscrivant dans l'école municipale concernée ;
 - sous forme de chèques cadeaux Cœur de France pour les élèves ne se réinscrivant pas à la rentrée 2020-2021 dans l'école municipale concernée.

Question n° 18

Modification de l'organigramme fonctionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide l'organigramme fonctionnel des services municipaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 19

L'intégration de nouveaux cadres d'emplois au sein du Régime Indemnitare (RIFSEEP) des agents municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide l'intégration du cadre d'emplois des animateurs territoriaux au RIFSEEP à compter du 6 juillet 2020 ;
- valide le déploiement des nouveaux cadres d'emplois au RIFSEEP à compter du 1^{er} août 2020 ;
- valide l'inscription des crédits correspondants au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 20

Versement d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté les bénéficiaires parmi ceux définis par le décret susmentionné, dans le respect des modalités d'attribution ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à définir le montant alloué à chaque bénéficiaire dans la limite des plafonds précités ;
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Question n° 21
Modification du tableau des effectifs et emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus ;
 - autorise Monsieur le Maire à créer ces emplois saisonniers.
-

Question n° 22
Recouvrement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires au recouvrement de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 23
Rapports annuels d'activités 2019 : FRERY, MONEV

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Question n° 24
Règlement budgétaire et financier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- adopte le règlement budgétaire et financier ;
 - précise que ce règlement budgétaire et financier s'appliquera au budget principal Ville, au budget annexe camping et au budget annexe cinéma ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
-

Question n° 25
Modalités de gestion des amortissements en M 57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

à compter de l'exercice 2020, pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma :

- adopte les durées d'amortissement telles que présentées ci-dessus pour les immobilisations acquises ;
- adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises ;
- valide l'application de la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent ;
- fixe un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 800 € TTC ;
- accepte de sortir de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, les biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Question n° 26

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

à compter de l'exercice 2020, pour le budget principal Ville et les budgets annexes Camping et Cinéma :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 27

Choix du régime de provisions pour risques et charges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- opte pour le régime de provisions semi-budgétaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 28

Tarifs communaux 2020 : additifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide les tarifs proposés.

Question n° 29

Modalités de remboursement pour l'ALSH, la garderie périscolaire et la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- approuve les modalités de remboursement présentées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 30

Garantie d'emprunt : réhabilitation de 20 logements Clos les Grands Jardins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- se prononce favorablement sur cette demande de garantie sollicitée.

Question n° 31
Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes et du rapport de règle d'or inclus dans celui-ci.

Question n° 32
Taux de la fiscalité locale directe pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Jennifer TIXIER)

- décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes locales et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020.
-

Infos et débats

Question n° 1
Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2019

/

Question n° 2
Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020

/

Question n° 3
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 4
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale pour l'exploitation de l'abattoir multi-espèces et de l'atelier de découpe de la Ville

/

Question n° 5
Abattement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2020

/

Question n° 6
Tarifs 2021 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Marie BLASQUEZ demande à quel moment les 30% d'abattement vont-ils s'appliquer ? Est-ce au moment où les demandes de cotisations vont être envoyées ?

Geoffroy CANTAT répond que les 30% s'appliquent sur la TLPE 2020 en réduction du montant habituellement payé et précise que le point n° 6 concerne les tarifs de la TLPE 2021.

Question n° 7
Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Berry Gospel

/

Question n° 8
Convention de partenariat entre la Ville et l'Association L'Union Musicale

/

Question n° 9
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

/

Question n° 10
Election des membres de la Commission de Délégations de Services Publics

/

Question n° 11
Election des membres de la Commission des Finances

/

Question n° 12
Election des membres de la Commission Travaux et Urbanisme

/

Question n° 13
Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

/

Question n° 14

Election des membres des Conseils d'Administration des collèges Jean Moulin et Jean Valette

/

Question n° 15

Election des membres des Conseils d'Administration des Lycées Jean Moulin et Jean Guéhenno

/

Question n° 16

Election d'un membre au Conseil d'Administration et au Conseil d'Établissement de l'école privée Saint Joseph - Jeanne d'Arc

/

Question n° 17

Mesures d'indemnisation des élèves inscrits aux écoles municipales d'arts et de musique

/

Question n° 18

Modification de l'organigramme fonctionnel

/

Question n° 19

L'intégration de nouveaux cadres d'emplois au sein du Régime Indemnitaire (RIFSEEP) des agents municipaux

/

Question n° 20

Versement d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire

Dominique LARDUINAT demande combien d'agents municipaux seront concernés. Il considère que le fait de moduler peut ne pas être accepté par une partie du personnel, notamment les agents avec lesquels il a pu échanger. Il termine en annonçant que son groupe s'abstiendra car il aurait souhaité qu'elle soit versée à l'ensemble des salariés.

Emmanuel RIOTTE répond que des critères ont été définis car il était impossible financièrement de donner 1000 € à tout le monde. Il y a des agents qui ont travaillé tous les jours, d'autres qui étaient en télétravail, d'autres encore qui ont eu des missions ponctuelles. Il y a 58 agents sur 240 qui bénéficieront de cette prime pour un montant total de 32 100 €.

Question n° 21
Modification du tableau des effectifs et emplois saisonniers

/

Question n° 22
Recouvrement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Marie BLASQUEZ indique avoir été surprise d'apprendre que c'est l'ancien Conseil Municipal qui aurait voté cette rupture conventionnelle. En tant que conseillère municipale de l'époque, comme un certain nombre de personnes présentes, elle informe que personne n'a été contacté concernant cette rupture conventionnelle, que ce n'est pas l'ancien Conseil Municipal qui a validé celle-ci mais uniquement le Maire sortant. Elle s'étonne que l'ancien Maire n'ait pas présenté ce point au Conseil Municipal, même si nous étions dans une période de crise sanitaire. Elle tient à préciser qu'en tant que chef d'entreprise, elle connaît l'impact d'une telle indemnité sur un budget et qu'elle aurait voté contre cette rupture conventionnelle.

Dominique LARDUINAT considère que la mise en recouvrement de l'indemnité de rupture conventionnelle présente un risque : il va falloir prendre un avocat pour faire reconnaître le droit de rétractation, générant des frais pour la Ville, qui n'obtiendra pas nécessairement gain de cause. Il y a peut être des choses qu'il ne sait pas, même certainement, peut être des éléments qu'il n'a pas, mais en ce qui le concerne il ne votera pas pour car il pense que cela fait prendre un risque financier supplémentaire.

Emmanuel RIOTTE répond qu'il ne part pas à l'aventure et a déjà pris l'attache d'un avocat avant de soumettre ce point au Conseil Municipal. Il ajoute que cette démarche peut effectivement entraîner un recours contentieux contre la commune devant le Tribunal Administratif. Cela peut être long et coûteux mais bien moins onéreux que la somme d'indemnité de rupture de 60 000 € versée par la commune.

Question n° 23
Rapports annuels d'activités 2019 : FRERY, MONEV

/

Question n° 24
Règlement budgétaire et financier

/

Question n° 25
Modalités de gestion des amortissements en M 57

/

Question n° 26
Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement

/

Question n° 27
Choix du régime de provisions pour risques et charges

/

Question n° 28
Tarifs communaux 2020 : additifs

Emmanuel RIOTTE précise que le festival de la magie se tiendra les 6, 7 et 8 novembre prochain. Raphaël FOSSET précise que l'augmentation de 4 € pour le tarif adulte qui passe de 12 € à 16 € s'explique par la venue exceptionnelle de Tim SILVER qui assure un numéro spectaculaire de 30 minutes. Il s'agit d'une peinture en termes de magie et, cette année, pour les 10 ans, on a voulu quelque chose de fort et de médiatiquement porteur. Habituellement, il y a uniquement les lauréats qui participent mais là le niveau est quand même nettement supérieur ce qui induit cette augmentation de tarif. Il faut noter également que les « Pass festival » ont diminué par rapport à l'an passé.

Question n° 29
Modalités de remboursement pour l'ALSH, la garderie périscolaire et la restauration scolaire

/

Question n° 30
Garantie d'emprunt : réhabilitation de 20 logements Clos les Grands Jardins

/

Question n° 31
Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Dominique LARDUINAT explique qu'ils ne sont pas favorables aux orientations préconisées lors de cette présentation 2020 pour plusieurs raisons non exhaustives. Il prendra juste les plus marquantes : le rapport d'orientation budgétaire est issu de la loi NOTRe de 2015 qui prévoit notamment le transfert de responsabilités des communes vers les communautés de communes et des départements vers les régions éloignant encore un peu plus les populations des lieux de décisions. Comme cela est également présenté le rapport d'orientation budgétaire et la loi de programmation des finances publiques imposent l'austérité avec le ratio de la règle d'or, la baisse de la dotation globale financière, cette baisse qui est de 734 000 € (un peu plus) entre 2014 et 2019, la suppression de la taxe d'habitation sans véritable compensation. Ceci dit, ce sont là des mesures légales qui s'appliquent à tous. En revanche d'autres mesures locales vont alourdir, ou ont déjà alourdi les finances publiques et l'intérêt général des Saint-Amandois. On peut constater d'ailleurs dans le document, page 3, que la baisse des fonctionnements s'est faite au détriment de l'entretien des bâtiments communaux et de leurs installations comme les chaudières et les toitures. Cela se concrétise aussi par la diminution du personnel municipal de 15 agents soit 6% de l'effectif entre 2014 et 2019. L'héritage de la dette y est également pour quelque chose malgré une légère diminution comme cela a été présenté. Cette dette ou cette diminution n'empêche pas de plomber durablement les finances de la Ville. Cela a conduit la population Saint-Amandoise à passer sous le seuil des 10 000 habitants abaissant encore un peu plus la dotation globale financière de 150 000 € pour 2020. Concernant l'orientation 2020, il regrette l'installation d'une MSAP, qui sera d'ailleurs peut-être transformée prochainement en Maison France Services, risquant de diminuer un peu plus les services rendus à la population. En effet cette structure a pour vocation de remplacer à terme les services publics de l'État tels que la CPAM, la CARSAT ou Pôle Emploi. Demain ce

pourra être la SNCF, la Poste, les impôts, la MSA... la liste n'est pas terminée alourdissant encore les charges financières de la commune et des contribuables puisque ce sont des transferts de charges. Sur la Poste, il alerte le Conseil Municipal de la suppression des boîtes à lettres jaunes à Saint-Amand (environ 50%) et du maintien de la menace de fermeture du bureau de poste du Vernet. En conclusion, il termine en disant que nous avons besoin, selon le groupe qu'il représente, de rendre la ville attractive avec des orientations allant vers le mieux disant et non le contraire. Cela passe notamment par une fiscalité efficace des services publics rendus, un commerce de proximité renforcé, une proposition culturelle étendue et la liste n'est pas terminée.

Marie BLASQUEZ indique qu'elle n'a pas tout à fait la même approche. Elle voulait surtout faire remarquer que nous avons représenté pendant 6 ans, en tout cas pour un certain nombre d'entre nous présents dans cette salle ce soir, l'équipe municipale. Elle précise qu'au cours de la campagne, il lui été reproché de soutenir un bilan soi disant hyper positif : elle n'a jamais dit cela mais elle constate effectivement qu'au vu des chiffres qui sont présentés, l'ancienne équipe a tout de même réussi à diminuer la dette pendant 6 ans, même si effectivement ce n'est pas glorifiant, malgré la baisse du nombre des habitants et malgré la baisse des dotations de l'État. Par ailleurs elle pense que pendant ces 6 années, l'ancienne équipe a continué d'investir au mieux pour la ville. Certes, elle lit que certains choix de financement ont été au détriment de l'entretien des bâtiments communaux mais elle tient à rappeler aussi que l'on fait tous des choix - le dernier Conseil Municipal a fait des choix qui ne sont pas forcément judicieux, peut-être que vous serez amenés également à prendre des décisions qui après ne s'avéreront pas judicieuses, mais à un moment donné on prend tous des décisions que l'on croit être les bonnes à l'instant T. Elle tient à préciser que toutes ces décisions pendant 6 ans, nous les avons tous votées ; en tout cas les anciens membres du Conseil Municipal. Il aurait été de notre devoir à ce moment là d'assumer nos opinions et de ne pas voter éventuellement tous les budgets sur lesquels nous étions contre. Nous ne l'avons pas fait donc je pense qu'à un moment donné nous avons tous une responsabilité à assumer. Elle termine en disant qu'elle ne votera pas contre, ni ne s'abstiendra, parce qu'elle pense qu'il est important qu'une ville continue à investir. Alors la nouvelle équipe fera ses choix, elle espère qu'ils seront judicieux pour la ville mais elle tenait à préciser qu'à un moment donné tout le monde à cautionner ces budgets.

Emmanuel RIOTTE ajoute qu'il aurait fallu que les membres du Conseil aient tous les éléments pendant ces 6 années pour prendre des décisions éclairées. Désormais, il se rend compte que cela n'était pas le cas. Il ajoute que le choix sera fait ensemble. Il y a des groupes de travail qui vont être créés dans lesquels les deux groupes seront intégrés. L'avenir de Saint-Amand est entre les mains des 29 membres du Conseil Municipal. Jean-Claude LAUNAY souhaite rajouter qu'il va falloir être très vigilant pour consolider cette capacité d'autofinancement qui va permettre à la ville d'engager des investissements. Ces investissements devront être financés par des subventions mais aussi par de faibles recours à l'emprunt.

Question n° 32

Taux de la fiscalité locale directe pour 2020

/

Fin de la séance à 20h35.